

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D01_04_07_2019 Modification des membres du collège 1 du CODIR - OTVL

Suite à la démission de M. Jacky Virlouvét en sa qualité de maire de Beaumont-Pied-de-Bœuf et de sa décision de ne plus siéger au sein des différentes instances en sa qualité de conseiller municipal et/ou communautaire, la Communauté de communes de Loir Lucé Bercé avait procédé à des élections lors du Conseil communautaire du 04 avril dernier, pour nommer un nouveau représentant pour siéger au Comité de direction (CODIR) de l'Office de Tourisme de destination de la Vallée du Loir (OTVL) en lieu et place de M. Jacky Virlouvét : il s'agissait de Mme Annie Faisandel.

Cependant, le PETER a rappelé que les statuts de l'OTVL (sous forme d'EPIC) précisent que les membres du collège public doivent être issus du Conseil syndical du PETER ; de ce fait, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation, Mme Faisandel ne siégeant pas au dit-conseil.

La Communauté de communes de Loir Lucé Bercé a alors procédé à une nouvelle désignation lors du Conseil communautaire du 23 mai dernier, pour nommer un nouveau représentant pour siéger au Comité de direction (CODIR) de l'Office de Tourisme de destination de la Vallée du Loir (OTVL) en lieu et place de Mme Faisandel Annie : il s'agit de M. Turin Denis.

M. le Président du PETER sollicite le Conseil syndical pour approuver cette nomination et acter l'entrée au sein du CODIR de l'OTVL de M. Denis Turin.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette nomination et acte l'entrée au sein du CODIR de l'OTVL de M. Denis TURIN.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 16/07/2019
et publication du 16/07/2019

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean- Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU,

Assistaient aussi à la réunion :

Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D02_04_07_2019 Taxe de séjour- Barème 2020

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 17 décembre 2001 ayant pour objet la mise en place de la taxe de séjour consécutive à la dissolution du SIVOTOVAL effective au 31 décembre 2001, en vertu de l'article L5 212-33 du CGCT. Les syndicats mixtes sont habilités par la loi (art L 57226-6 du CGCT) à instituer la taxe de séjour dans la mesure où ils exercent des activités liées au tourisme à compter de 2002.

- Le mode de perception de la taxe de séjour est le réel
- La durée de perception est du 1er janvier au 31 décembre inclus
- Les natures d'hébergements assujettis à la taxe de séjour sont :
 - Les palaces
 - Les hôtels de tourisme
 - Les résidences de tourisme
 - Les meublés de tourisme
 - Les villages vacances

- Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique
 - Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
- Les exonérations prévues par le législateur sont :
 - Moins de 18 ans,
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans le périmètre du PETR Vallée du Loir
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant que le comité syndical a fixé,
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les hébergeurs déclareront le volume de nuitées :
 - avant le 20 juillet de l'année N pour la période de recouvrement correspondant au 1er semestre
 - avant le 20 janvier de l'année N+1 pour la période de recouvrement correspondant au second semestre.
- La loi de finances n°201461657 du 29 décembre 2014 a introduit le principe de taxation d'office en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe
- Le Conseil Départemental de la Sarthe ayant, par délibération en date du 14 décembre 2009, institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour avec effet au 1^{er} avril 2010, conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par le PETR Pays Vallée du Loir pour le compte du Département.
- L'article 44 de la loi de finances rectificative n°2017-1775 du 28 décembre 2017 impose de définir, pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, un taux pouvant aller de 1 à 5 % par personne et par nuitée sur le coût de la nuitée
- Les plateformes de réservation en ligne qui sont intermédiaires de paiement ont l'obligation de reverser la taxe de séjour collectée :
- Les communes du PETR Pays Vallée du Loir assujetties sont : Arthezé, Bazouges Cré sur Loir, Bousse, La Chapelle-d'Aligné, Clermont-Créans, Courcelles-la-Forêt, Crosnières, La Flèche, La Fontaine-Saint-Martin, Ligron, Mareil-sur-Loir, Oizé, Thorée-les-Pins, Villaines-sous-Malicorne, Aubigné-Racan, La Bruère-sur-Loir, La Chapelle-aux-Choux, Château-l'Hermitage, Chenu, Coulongé, Luché-Pringé, Le Lude, Mansigné, Mayet, Pontvallain, Requeil, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Jean-de-la-Motte, Sarcé, Savigné-sous-le-Lude, Vaas, Verneil-le-Chétif, Yvré-le-Pôlin, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Beaumont-sur-Dême, Chahaignes, La Chartre-sur-le-Loir, Courdemanche, Dissay-sous-Courcillon, Flée, Le Grand-Lucé, Jupilles, Lavernat, Lhomme, Loir en Vallée, Luceau, Marçon, Montreuil-le-Henri, Montval-sur-Loir, Nogent-sur-Loir, Pruillé-l'Éguillé, Saint-Georges-de-la-Couée, Saint-Pierre-de-Chevillé, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër, Thoiré-sur-Dinan, Villaines-sous-Lucé
- Le loyer journalier minimum en dessous duquel les personnes occupant les locaux sont exonérées de la taxe de séjour, est fixé à 5 €
- Le barème de la catégorie Palaces est porté à 2,30 € et les barèmes des autres catégories sont reconduits.
- Le taux de 2 % par personne et par nuitée est reconduit, sur le coût de la nuitée pour les hébergements en attente de classement ou sans classement,

Catégories d'hébergements	Barème 2019	Taxe additionnelle	Total
Palaces	2,30 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,23 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 2,53 € par jour et par personne
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.80 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,08 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 0,88 € par jour et par personne
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.80 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,08 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 0,88 € par jour et par personne
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.60 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,06 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 0,66 € par jour et par personne
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.50 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,05 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 0,55 € par jour et par personne
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.50 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,05 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 0,55 € par jour et par personne
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.50 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,05 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 0,55 € par jour et par personne
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0.20 €	Taxe additionnelle 10% perception Département de La Sarthe. 0,02 € par jour et par personne	À percevoir par le propriétaire : 0,22 € par jour et par personne

Catégories d'hébergements	Taux 2019	Taxe additionnelle	Total
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	2% ^(*)	Taxe additionnelle 10% sur le montant obtenu après application du taux.	À percevoir par le propriétaire : 2% par jour et par personne sur le coût de la nuitée + 10% de taxe additionnelle

(*) Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du plafond communal suivant

- du tarif le plus élevé adopté par la collectivité s'il est inférieur à 2,30€
- ou de 2,30 € si le tarif le plus élevé adopté est supérieur à 2,30€

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, approuve cette modification tarifaire.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D03_04_07_2019 Recrutement temporaire visites guidées PAH pour chaque saison estivale

Monsieur le Président propose d'autoriser le recrutement **chaque année** d'un agent à temps partiel, pour besoin occasionnel, qui assurera la préparation et l'animation des visites guidées pour le Pays d'art et d'histoire entre les mois de juin et août.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve M. le président d'autoriser le recrutement **chaque année** d'un agent à temps partiel, pour besoin occasionnel, qui assurera la préparation et l'animation des visites guidées pour le Pays d'art et d'histoire entre les mois de juin et août.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORiot~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORiot à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D04_04_07_2019 Recrutement temporaire pour le FESTILOIR chaque année

Monsieur le Président propose d'autoriser le recrutement **chaque année**, entre les mois de juillet et août d'un agent pour besoin occasionnel, qui répondrait à 2 objectifs :

- assistance technique et logistique en amont des représentations du FESTILOIR afin de faire face aux nombreuses contraintes inévitables de dernière minute (relations compagnie, hébergement, repas, etc.)
- accueil et relations publiques durant le FESTILOIR, suivi des compagnies, aménagements pour le public, etc. pour un bon déroulement du FESTILOIR et bilan de l'action.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve Monsieur le Président, d'autoriser le recrutement **chaque année**, entre les mois de juillet et août d'un agent pour besoin occasionnel, qui répondrait à 2 objectifs :

- assistance technique et logistique en amont des représentations du FESTILOIR afin de faire face aux nombreuses contraintes inévitables de dernière minute (relations compagnie, hébergement, repas, etc.)
- accueil et relations publiques durant le FESTILOIR, suivi des compagnies, aménagements pour le public, etc. pour un bon déroulement du FESTILOIR et bilan de l'action.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D05_04_07_2019 .Nouveaux tarifs et conditions pour les visites de groupe PAH

Le Conseil syndical du 6 juillet 2017 a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs des visites guidées pour les groupes déjà constitués, visites organisées par le Pays d'art et d'histoire comme suit :

Prestation Tarifs au 01 janvier 2018	Réservation directe	Réservation/ Facturation Sarthe Développement
Groupe jusqu'à 35 personnes (plus 2 accompagnants)	100€	89€
Groupe jusqu'à 70 personnes (plus 4 accompagnants)	200€	178€
Groupe jusqu'à 105 personnes (plus 6 accompagnants)	300€	267€

Au-delà de 105 personnes, augmentation de 100 € par tranche de 35 individus en réservation directe et de 89 € dans les mêmes conditions en cas de facturation par Sarthe Développement.

Il est proposé d'ajouter un nouveau tarif pour les prestations sur une journée complète (soit une visite le matin et une l'après-midi) à compter du 1^{er} septembre 2019. L'amplitude horaire de ces prestations ne pourra excéder 6 heures. Il y a également un léger changement des tarifs de facturation à Sarthe Développement.

Prestation Tarif au 01 septembre 2019	Réservation directe	Réservation/ Facturation Sarthe Développement
Groupe jusqu'à 35 personnes (plus 2 accompagnants)	250€	223€
Groupe jusqu'à 70 personnes (plus 4 accompagnants)	500€	446€
Groupe jusqu'à 105 personnes (plus 6 accompagnants)	750€	669€

Ces tarifs n'incluent pas l'indemnité repas du guide conférencier qui est à la charge du groupe.

Il y a également un léger changement des tarifs de facturation à Sarthe Développement (marge de 12% passe à 10%) :

Prestation Tarifs au 01 septembre 2019	Réservation directe	Réservation/ Facturation Sarthe Développement
Groupe jusqu'à 35 personnes (plus 2 accompagnants)	100€	90€
Groupe jusqu'à 70 personnes (plus 4 accompagnants)	200€	180€
Groupe jusqu'à 105 personnes (plus 6 accompagnants)	300€	270€

Il est également proposé de revoir les conditions d'annulation des réservations et d'instaurer une dégressivité selon le nombre de jours restant avant la prestation prévue :

	% de montant de la prestation restant du
Annulation plus de 2 semaines avant la prestation	0%
Annulation entre 2 semaines et 48 h avant la prestation	50%
Annulation moins de 48h avant la prestation	100%

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les nouveaux tarifs et conditions pour les visites de groupe PAH.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORiot~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORiot à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D06_04_07_2019 Nouveau montant de vacation pour les guides-conférenciers

Suite à l'ouverture d'une offre à la journée pour les visites de groupe, il est proposé au Conseil syndical de créer une rémunération à la journée pour les guides-conférenciers vacataires.

Nouveaux montants de vacation proposés :

Vacation pour les visites de groupe d'une journée en semaine : 115 € (rémunération brute)

Vacation pour les visites de groupe d'une journée le dimanche et jours fériés : 175 € (rémunération brute)

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les nouveaux montants de vacation pour les guides-conférenciers.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on either side of the bottom text. The signature is a cursive-style name that appears to be "Régis Vallienne".

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D07_04_07_2019 Tarifs concernant l'atelier pédagogique taille de pierre

Les tarifs des ateliers pédagogiques du service éducatif du Pays d'art et d'histoire fixés en Conseil syndical du 20 octobre 2016 sont les suivants :

- 2 € par élève pour une intervention de 2 heures
- 4 € par élève pour l'atelier taille de pierre
- 200 € par école pour un cycle de 3 séances ou plus

Un tarif spécifique pour l'atelier taille de pierre avait été fixé en raison du coût du matériau (environ 2 € par bloc). Depuis le 01 janvier 2019, le coût du bloc de pierre a augmenté et avoisine maintenant les 2,50 € par bloc de pierre. Il est donc proposé au conseil syndical de modifier le tarif de l'atelier taille de pierre de 4 € par élève à 5 € par élève.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs concernant l'atelier pédagogique taille de pierre.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D08_04_07_2019 Adhésion à l'association Pôle Patrimoine

La Région Pays de la Loire a créé en septembre 2018 une association, Pôle Patrimoine, visant à rassembler les acteurs locaux œuvrant dans ce domaine. L'objet de l'association est de favoriser la structuration et la coopération au sein de la filière du patrimoine et de valoriser le patrimoine culturel régional.

Il est proposé au conseil syndical d'adhérer à l'association, au titre du Pays d'art et d'histoire. La cotisation annuelle est de 100 €.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à l'association Pôle Patrimoine pour un montant annuel de 100 €.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on either side of the bottom text. The signature is a cursive, stylized name that appears to be "Régis Vallienne".

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORiot~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORiot à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D09_04_07_2019 Accueil d'un doctorant pour une durée de 3 ans – Délibération de principe

M. le Président demande l'accord du Conseil syndical pour accueillir au sein du PETR Pays Vallée du Loir un doctorant pendant 3 ans, le temps d'écrire une thèse, entre les mois de janvier 2020 et décembre 2022, sur le sujet de la mobilité/accessibilité en milieu rural peu dense.

M. le Président propose de recourir au dispositif « 1000 doctorants en milieu rural ». Il indique le besoin de constituer un dossier de bourse CIFRE, avec le soutien de l'Université du Mans.

Pour cela il est nécessaire d'inscrire au budget 2020 et suivants, les crédits permettant le financement des dépenses liées à ce dispositif, à savoir :

- . les charges de personnel et frais assimilés liés à ce recrutement sur 36 mois.
- . les charges à caractère général et d'investissement nécessaires au bon déroulement des travaux de recherche.

M. le Président sollicite l'accord du Conseil syndical pour signer les différentes pièces administratives indispensables à la mise en place du dispositif (contrat de collaboration, etc.).

Il demande également à désigner un personnel technicien du PETR Pays Vallée du Loir pour intégrer le comité de thèse qui se réunira 1 à 3 fois/an et qui sera composé de deux personnes du laboratoire de recherche, d'une personne d'une autre université et d'une personne de la structure d'accueil.

Ce comité a pour but de suivre et de réorienter si nécessaire, l'adéquation entre les travaux de recherche du doctorant et les besoins identifiés au préalable, avec le territoire.

Délibération de principe du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Président à permettre l'accueil d'un doctorant pendant 3 ans, à compter de janvier 2020 dans le respect des règles pré-citées.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written over the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D10_04_07_2019 Demande de subvention LEADER « Identification du potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays Vallée du Loir »

Dans le cadre de l'action n°5 de son Plan Climat, le Pays Vallée du Loir a identifié que le territoire est dépendant de l'importation d'énergies fossiles alors que des ressources locales pourraient être mobilisées. L'identification des potentiels de développement des énergies renouvelables et la mobilisation de tous les acteurs autour de ce sujet constituent une priorité forte de la stratégie énergétique territoriale.

Le Pays souhaite réaliser une étude d'identification du potentiel de production d'énergies renouvelables afin de construire une réelle stratégie et co-construire un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire pour impulser la réalisation de projets. Cette action est éligible dans la fiche-action n°6 de la stratégie du GAL Vallée du Loir.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Etude menée par AXENNE	21 630,00 €	Europe (LEADER)	17 304,00 €
		Autofinancement	4 326,00 €
TOTAL	21 630,00 €	TOTAL	21 630,00 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 17 304,00 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 17 304,00 €
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D11_04_07_2019 Demande de subvention LEADER « Animation du programme LEADER pour 2019 »

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'ingénierie du programme Leader 2014-2020 sur l'année 2019, qui correspond à l'enveloppe de fiche-action n°11 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 1,45 ETP réparti sur plusieurs postes ayant des missions telles que : l'animation, l'appui technique, l'instruction des dossiers, la participation aux réunions régionales, etc.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2019	45 860,72 €	Europe (LEADER)	53 582,85 €
Frais de structure (forfait)	6 879,11 €	Autofinancement	13 395,71 €
Prise en charge de 25% du poste de gestionnaire Leader + adhésion Leader France	14 238,73 €		
TOTAL	66 978,56 €	TOTAL	66 978,56 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 53 582,85 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 53 582,85 €.
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right. A black ink signature is written over the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D12_04_07_2019 Demande de subvention LEADER « Animation du Plan Climat pour le Pays Vallée du Loir sur la période 2019 »

L'animation du Plan Climat permet la mise en œuvre :

- d'actions de sensibilisation/information/formations à destination des élus, des scolaires et du grand public ;
- d'actions techniques à destination des collectivités ;
- d'actions en lien avec le secteur agricole et forestier ;
- d'études structurantes : Bilan Carbone, Plan Climat, Plan de Déplacements Durables, Étude de potentiel de déploiement des énergies renouvelables etc.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaire et charges du poste de chargé de mission sur la période de novembre 2018 à décembre 2019	39 536,84 €	Europe (LEADER)	35 000,00 €
Forfait de 15% de frais de structure	5 930,53 €	Autofinancement	10 467,37 €
TOTAL	45 467,37 €	TOTAL	45 467,37 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 35 000,00 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 35 000,00 €
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE



Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D13_04_07_2019 Demande de subvention LEADER « Animation de l'outil SIG mutualisé au Pays Vallée du Loir pour les années 2019 - 2020 »

Le poste du chargé de mission a été reconduit en mai dernier afin de continuer la mise en œuvre du WebSIG mutualisé auprès des 3 communautés de communes et l'appui technique en information géographique pour toutes les missions du Pays Vallée du Loir.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges pour le poste du chargé de mission sur la période de mai 2019 à décembre 2020	62 980,71 €	Europe (LEADER)	26 451,91 €
Forfait de 15% de frais de structure	9 447,11 €	CPER	31 490,35 €
		Autofinancement	14 485,56 €
TOTAL	72 427,82 €	TOTAL	72 427,82 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 26 451,91 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 26 451,91 €
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right. A black ink signature is written over the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D14_04_07_2019 LEADER Trame Verte et Bleue

Le Pays Vallée du Loir a déposé un dossier de demande de subvention Leader pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue le 27 septembre 2016. Suite à plusieurs échanges avec les services de la Région, il est proposé de revoir le plan de financement de ce dossier de la manière suivante :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
ECE Environnement	39 586,50 €	SAGE LOIR	11 058,33 €
		LEADER	20 610,87 €
		Autofinancement	7 917,30 €
TOTAL	39 586,50 €	TOTAL	39 586,50 €

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la décision de revoir le plan de financement.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORiot~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORiot à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D15_04_07_2019 Subvention LOIR LITTERAIRE

Monsieur le Président rappelle que les objectifs de l'association Le Loir Littéraire s'inscrivent parfaitement dans les orientations définies par le PETR, que cette action nous permet de disposer d'un vecteur de communication capable de véhiculer une image culturelle dynamique et qu'en contrepartie, l'Association met à disposition du PETR des ouvrages qui sont redistribués au bénéfice des communes sous couvert des Communautés de communes.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'accorder comme chaque année, une subvention de 3 000 € au LOIR LITTERAIRE.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la subvention attribuée à LOIR LITTERAIRE.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a horizontal line.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORiot~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORiot à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D15_04_07_2019 Modification de la régie d'avances et de recettes

La délibération du 17 février 2006 portant création de la régie de recettes et d'avances du PETR Pays Vallée du Loir et ses avenants est modifiée comme suit :

Article 6

Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1) en espèces pour les menues dépenses
- 2) par virement bancaire
- 3) par carte bancaire adossée au compte de dépôt de fonds
- 4) par prélèvement automatique sur compte bancaire, directement ou via carte bancaire

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification de la régie d'avances et de recettes.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORiot~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORiot à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D17_04_07_2019 Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Président propose de basculer 81 120,00 € de crédits affectés au budget 2019 en compte 2188 sur le compte 2051, les prestations réalisées par les sociétés E MAGINE 3D et HOLOFORGE (ASOBO Studio) étant relatives à des immobilisations incorporelles (modélisation 3 D des bâtiments du Prieuré de Château l'Hermitage et expérience de réalité mixte au cœur de l'Eglise Saint-Louis de la Flèche).

Crédits à réduire en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Investissement	21	2188	Dépenses CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	- 81 120
Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Investissement	20	2051	Dépenses CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	+ 81 120

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget 2019 du PETR Pays Vallée du Loir.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette modification qui n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget 2019 du PETR Pays Vallée du Loir.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a star on the right. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D18_04_07_2019 La Fête des lumières à Crosnières le 31 janvier 2020

Ce projet a été mené une première année sur la commune d'Aubigné-Racan sur la communauté de communes du Sud-Sarthe. Pour la 2ème année, le Pays a choisi de faire sa 2ème fête sur la CC du Pays Fléchois sur la commune de Crosnières. Des écoles de La Flèche pourront participer à l'évènement. Pour mener à bien ce projet, le Pays d'art et d'histoire s'associe à nouveau à « Patrimoine à roulettes », collectif spécialisé dans la pédagogie active dans l'approche du patrimoine culturel.

Cette 2^{ème} fête des lumières se décline la façon suivante :

Formations enseignants, élus et techniciens			
Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels extérieures</i>	5 400,00 €	<i>PETR - PAH</i>	2 085,00 €
Intervenants "Yves Hanosset"	1 600,00 €		
Déplacements	250,00 €		
frais	100,00 €		
formation des enseignants	2 600,00 €		
Frais	400,00 €		
Déplacements	450,00 €		
<i>Edition d'un guide</i>	1 000,00 €		
impressions et com	1 000,00 €	<i>Subventions</i>	8 000,00 €
<i>intervention Pays</i>	3 685,00 €		
Intervention Service Education du PAH - 1 mois 1/2	3 685,00 €	LEADER Formation	8 000,00 €
MONTANT TOTAL	10 085,00 €	MONTANT TOTAL	10 085,00

projet Fête des lumières 2019-2020			
Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels extérieures</i>	35 040,00 €	<i>PETR - PAH</i>	8 700,00 €
Intervenants "patrimoine à roulettes"	27 240,00 €		
déplacement	700,00 €	Ville de La Flèche (4 classes)	4 800,00 €
frais intervenants	800,00 €		
location Matériel	3 300,00 €		
Matériel lanternes	1 000,00 €		
Régisseur	1 200,00 €		
Intervenants à la fête des lumières	800,00 €	<i>Subventions</i>	26 700,00 €
<i>Intervention Pays</i>	5 160,00 €	DRAC (CLEA)	9 500,00 €
Intervention Service Education du PAH - 2 mois	5 160,00 €		
		Région	7 200,00 €
		LEADER	10 000,00 €
MONTANT TOTAL	40 200,00 €	MONTANT TOTAL	40 200,00

Ces budgets tiennent compte du volet formation qui va se mettre en place. Est inclus également le salaire de Mathilde Estadieu. L'intégralité des actions sera menée si l'ensemble des financements est obtenu.

Il est proposé au Conseil syndical de demander une aide au titre du CLEA, de répondre à l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire "valorisation du patrimoine ligérien - volet 1", ainsi que de solliciter des fonds LEADER.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA, de répondre à l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire "valorisation du patrimoine ligérien - volet 1", et de solliciter des fonds LEADER.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D19_04_07_2019 Danse et patrimoine

Une première édition a eu lieu en 2018-2019 sur la circonscription de Montval-sur-Loir. Vu la réussite du projet, le Pays d'art et d'histoire propose de reconduire celui-ci en 2019-2020 en travaillant avec l'ensemble du territoire. Il est proposé de travailler avec 3 classes de cycle 3. Après avoir collaboré avec la Cie Zutano Bazar, le Pays souhaite établir un partenariat avec Gaëlle Guéranger, de la Cie Clinamen, installée à Jupilles. Carnuta va être également associé.

Le budget de cette action est établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels</i>	5 480,00 €	PETR - PAH	2 080,00 €
Intervenants G. Guéranger	2 880,00 €	Education Nationale	1 500,00 €
Déplacements	200,00 €	Participation des écoles	900,00 €
préparation	200,00 €		
1 représentation	900,00 €		
Intervention du PAH	600,00 €		
2 trajets en car	700,00 €		
		<i>Subventions</i>	
<i>Coordination du projet</i>	3 000,00 €	DRAC (CLEA)	2 500,00 €
Service éducatif PAH (salaire)	1 500,00 €	DAAC (EN)	1 500,00 €
Education Nationale (salaire)	1 500,00 €		
MONTANT TOTAL	8 480,00 €	MONTANT TOTAL	8 480,00 €

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA et de répondre à tout appel à projets en lien avec ce sujet.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE



Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D20 04 07 2019 Malices au Pays 2020

Fin janvier-début 2020 aura lieu la 6^{ème} édition de Malices au Pays

- Une programmation sur 6 communes (3 communes « pôle culturel » – La Flèche, Le Lude, Montval-sur-Loir – et 3 autres communes).
- Chaque commune accueillera au moins un spectacle hors temps scolaire programmé dans le cadre d'une journée familiale (ateliers, expositions et autres activités en partenariat avec les acteurs locaux puis le spectacle en fin d'après-midi) et au moins un spectacle pendant le temps scolaire.

- des ateliers de pratique artistique de 15 à 20 heures par classe (1 à 2 classes maximum par atelier), en priorité aux communes qui ne sont pas « pôle culturel ». Les ateliers débiteront mi-octobre/début novembre avec une présentation du travail lors du festival Malices au Pays, ainsi qu'une formation de danse à destination des enseignants.

Le budget pressenti est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL - Malices au Pays 2020			
Dépenses		Recettes	
<i>Programmation</i>		<i>SMPVL-Culture</i>	14 774,60
Programmation artistique Grandes communes	39 134,17		
Programmation artistique Petites communes	22 362,29		
Hébergement et restauration (pris en charge par les communes)	12 339,37	<i>Communes</i>	20 484,57
Droits d'auteur	0,00		
	4 432,52	Monval-sur-Loir	2 000,00
		Spectacles et ateliers prise en charge par Montval Sur Loir	2 468,70
<i>Actions sensibilisation</i>	8 000,00	La Flèche (Le Carroi)	2 000,00
Autour de "Fil blanc"	2 400,00	Spectacles et ateliers prise en charge par Le Carroi	6 764,37
Formation à la danse	600,00	Le Lude	2 000,00
Autour de "Le Royaume de mirepou"	1 500,00	Spectacles et ateliers prise en charge par Le Lude	1 901,50
Autour de "Tout allait bien"	1 500,00	Autres communes	2 400,00
Autres ateliers pris en charge par les communes	2 000,00	Ateliers prise en charge par les communes	950,00
<i>Technique (spectacles autonomes)</i>	1 450,00	<i>Subventions</i>	20 000,00
Technicien	1 200,00	LEADER	10 000,00
Location	250,00	DRAC (CLEA)	5 000,00
		Région	5 000,00
<i>Transports scolaire</i>	<i>Nb bus</i>		
165 euros par bus en moy.	15		
	2 475,00		
<i>Communication</i>	4 200,00		
MONTANT TOTAL	55 259,17	MONTANT TOTAL	55 259,17

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA, de solliciter des fonds LEADER et une subvention spécifique auprès de la Région.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with a small star on the right side.

Date de la convocation : 26 Juin 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 25 - Pouvoirs : 9
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/07/2019
et publication du 15/07/2019.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

Absents excusés (2) : Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

D21_04_07_2019 Education aux médias

Le PETR Pays Vallée du Loir et Radio Prévert s'associent pour proposer un parcours d'éducation aux médias. Les élèves seront amenés à rencontrer des journalistes professionnels de la radio, de la télévision ou de la presse (Yaël GOOZ, Willy COLIN, Nathalie BARBE, Apolline DE MALERBE) qui les accompagneront dans la construction d'une réflexion politique sur ce qui les entoure et la mise en œuvre de reportages sur le territoire.

Le budget de cette action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels</i>	16 000,00 €	PETR Pays Vallée du Loir	7 750,00 €
Intervention (6 groupes x 15h)	8 100,00 €		
Déplacements	2 000,00 €		
Hébergements	1 400,00 €	Participation Etablissements scolaires	750,00 €
Technique/Matériel	500,00 €		
Communication	1 000,00 €		
Transport scolaires	3 000,00 €		
		<i>Subventions</i>	
<i>Coordination du projet</i>	1 500,00 €	DRAC (CLEA)	5 000,00 €
PETR Pays Vallée du Loir	1 500,00 €	Région	4 000,00 €
MONTANT TOTAL	17 500,00 €	MONTANT TOTAL	17 500,00 €

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA et de solliciter une subvention spécifique auprès de la Région.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

Le Président
Régis VALLIENNE